

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX

1 boulevard Lakanal – BP 70171
24019 PERIGUEUX Cedex

DECISION DU PRESIDENT

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

Objet : Location d'un bien immobilier à usage de bureau 24-26 cours Fénelon 24 000 Périgueux – loyer 48 000 € HT/an

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire délègue au bureau communautaire et au Président un certain nombre de ses pouvoirs.

Vu l'avis de France domaine en date du 22 mars 2021

Considérant que du fait de la réorganisation de ses services et dans l'attente de pouvoir disposer d'un nouveau siège en cours de réalisation, le Grand Périgueux a décidé de louer des locaux à usage de bureau.

Considérant que la SCI Noélie propose à la location un bien tout à fait adapté au Grand Périgueux du fait de sa surface et de sa localisation, une négociation a été menée afin de louer ce bien. Le montant des loyers et charges a été arrêté à la somme de 48 000 € HT annuel.

Considérant que l'avis de France domaine sollicité estime un montant de loyer 69 000€ HT nettement supérieur au loyer négocié.

Le Président,

DECIDE

Article 1er : de signer le bail de courte durée d'une partie de l'immeuble sis 24-26 cours Fénelon à Périgueux et tout document afférents avec la SCI Noélie pour une durée de 2 ans, un loyer annuel de 48 000 € HT, charges comprises, et des honoraires de commercialisation de 9600 € TTC.

Fait à Périgueux, le 31/03/2021

Le Président
Jacques AUZOU



Affiché le : 31 MARS 2021